



Commune de **LA NEUVILLE DU BOSC**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Retraçant les informations financières essentielles

Commune de La Neuville Du Bosc BP 2022 et CA 2021

Note de présentation basée sur l'article 107 de la Loi Notre modifiant les articles L.2313-1, L3313-1 et L4313-1 du CGCT.

Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 5 avril 2022 par le Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

Les montants proposés pour le **budget primitif 2022** se répartissent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP 2022	Chap.	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	302 259.26 €	002	Résultat reporté	329 671.26 €
012	Charges de personnel,	130 780.00 €	013	Atténuation de charges	11 900,00 €
014	Atténuations de produits	10,00 €	70	Prod. serv. dom. et ventes	11 500,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €	73	Impôts et taxes	104 564.00 €
023	Virement à la section d'invest.	82 352.00 €	74	Dotations et participations	219 734,00 €
042	Opération d'ordre entre sect°	26 747.00 €	75	Autres produits gest° cour.	18 100.00 €
65	Autres charges de gestion	139 121.00 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €			
67	Charges exceptionnelles	4 200,00€			
Total des dépenses		695 469.26 €	Total des recettes		695 469.26 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2022	Chap.	Libellé	BP 2022
001	Résultat d'investissement	54 732.74 €	021	Virement section	82 352.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	900.00 €	1068	Excédents fonctionnement	95 867,20 €
20	Immo. Incorporelles (sauf 204)	1 500.00 €	13	Subvent° d'inv. (hors 138)	7 512.00 €
204	Subventions d'équip. versées	15 000.00 €	165	Dépôts et cautionnements	900.00 €
21	Immobilisations corporelles	141 245,46 €	040	Op. d'ordre entre section	26 747.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €			
Total des dépenses		213 378.20 €	Total des recettes		213 378.20 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les charges réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts d'emprunts.

PERSONNEL – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Cat.	Filières/ Grades	Effectif pourvu titulaire		Effectif pourvu non-titulaire	
		Temps complet	Temps NC	Temps complet	Temps NC
A	Attaché territorial	1	0	0	0
Total Filière administrative		1	0	0	0
C	Adjoint technique	1	1	0	2
Total Filière technique		1	1	0	2
TOTAL GENERAL		2	1	0	2

c) Les produits réels

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, transport scolaire), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations, aux loyers des logements et de la salle polyvalente...

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Concernant la fiscalité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021. Les taux votés en 2022 sont donc ceux de 2021 sans augmentation mais tenant compte pour la TFPB du taux départemental qui vient compenser la perte de TH.

Les taux pour les taxes seront donc les suivants pour 2022 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.61 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 25.71 %

Le produit fiscal attendu des taxes 2022 est de 64 971.00 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

a) Les charges réelles

En dépenses, le budget d'investissement d'une commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

b) Les produits réels

Le budget d'investissement de la commune regroupe les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ainsi que le FCVTA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (environ 15 %)).

c) Les principaux projets de l'année 2022

- enfouissement des réseaux sur la RD n° 26 (Eglantine-route de Brionne)
- aménagement de sécurité sur la RD n° 156 (route d'Harcourt) pour l'arrêt du bus
- allée piétonne pour le nouvel abribus installé route du Bec Hellouin
- création d'un chemin pour les écoliers de la route de Salverte se rendant à la salle des fêtes
- construction d'un mur dans la cour de la mairie afin de délimiter la parcelle
- installation de 2 poteaux incendie (route du Bec Hellouin et route du Neubourg) dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- construction d'un pôle mairie-agence postale communale (en attente d'octroi d'une subvention)

d) Les subventions d'investissements prévues

Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour les projets cités ci-dessus.

IV. LA DETTE

Pas de dette actuellement.